

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 05 Avril (05/04/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Abdelkader SELAM, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme DAMIANI), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO) **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Gérard VALLES (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Guy ROQUEFORT, **Conseillers Municipaux**

Mme Marie CAVALIE est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 – 05 Avril 2012

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI CHARGE DE MISSION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSEE (PSC – AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A) ET APPROBATION DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur SELAM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 28 juillet 2011 par laquelle la ville créait un emploi de chargé de mission pour une période de six mois dans le cadre du projet de rénovation du musée Marguerite-Vidal et dans la perspective d'une mise en valeur globale du site abbatial suite à l'attribution par le conseil régional de l'appellation « Grands sites de Midi-Pyrénées ».

Il indique que l'agent concerné a participé à l'élaboration du dossier « Ville d'Art de d'Histoire » et n'a pu finaliser le projet scientifique et culturel du musée (PSC) ; aussi propose-t-il à l'assemblée de reconduire sa mission pour deux mois et demi supplémentaires du 1^{er} avril au 15 juin 2012 inclus.

EMPLOI	TEMPS de TRAVAIL HEBDOMADAIRE		DUREE du CONTRAT		Rémunération			
			du	au	grade	échelon	IB	IM
Chargé de mission pour la finalisation du projet scientifique et culturel du musée (PSC)	temps complet	35 H	10-04-2012	30-06-2012	attaché territorial de conservation du patrimoine	3 ^{ème}	465	407

Par ailleurs, il informe les membres du conseil municipal de l'éligibilité de cet emploi à une aide de l'Etat qu'il propose de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées suivant le plan de financement ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Rémunération	7.780 €	
Aide de l'Etat (DRAC) 70%		5.446 €
Part communale		2.334 €
	7.780 €	7.780 €

- ✓ **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- ✓ **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✓ **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 - **alinéa 5**,
- ✓ **Considérant** que la nature des fonctions d'un directeur de l'action culturelle et du patrimoine justifie la création d'un emploi contractuel de catégorie A,
- ✓ **Sur rapport de Monsieur Le Maire,**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- **d'APPROUVER** la création de l'emploi tel que décrit ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le plan de financement de l'emploi tel que décrit ci-dessus,
- de **SOLLICITER** l'aide de l'Etat pour le financement de cet emploi auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées à hauteur de 70 % de son coût,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme
Moissac le 06 Avril 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter De la transmission en préfecture le : De sa publication et/ou notification le :